



Comment protéger mes enfants de la nouvelle copine alcoolique du père

Par Cha1014

Bonsoir,

J'aimerais savoir qu'elles sont les démarches que je peux mettre en place pour protéger mes enfants.

Séparé depuis 6 ans cela se passait bien avec le père de mes enfants, j'ai refait ma vie cela se passe très bien avec mon nouveau conjoint. Le père a refait sa vie aussi au début ça se passait bien également mais au fur et à mesure de leur relation la nouvelle amie du père a montré des signes psychologiques sévères et a sombré dans l'alcoolisme, ce que je n'ai pas su au début, elle a fait une cure de désintoxication et est partie du jour au lendemain sans prévenir et en laissant ses propres enfants 10 et 12 ans à leur père sans le prévenir non plus ! Elle est partie avec un homme rencontré dans cette même cure.

Mon ex conjoint a mal vécu cet abandon soudain et quand elle a voulu revenir il a recommencé à la fréquenter mais entre temps son ex compagnon à elle a demandé la garde exclusive de ses deux enfants, ce qui lui a été accordé.

Elle a donc perdu son droit d'hébergement de ses 2 enfants et malgré cela à continuer à boire, elle a une personnalité auto destructrice et des phases de dépression sévères puisque visiblement jamais remise du décès de sa mère quand elle avait 20 ans !

Mes enfants ont assisté et entendus des choses qu'ils n'auraient jamais dû entendre... mon ex a mis fin à la relation en début d'année mais voilà après une énième cure elle revient dans leur vie et autant je me soucie guère des choix sentimentaux de mon ex même si je ne comprend pas ce qu'il obtient de cette relation mais je refuse que mes enfants côtoient à nouveau cette personne.

C'est un stress permanent pour moi quand mes enfants sont chez leur père car je ne sais pas comment cela se passe pour eux avec elle quand ils sont là bas !

Un juge a estimé qu'elle était trop instable pour s'occuper de ses propres enfants alors je souhaite protéger les miens aussi d'elle, que puis-je faire, mettre en place légalement svp ?

Je précise qu'avec mon ex conjoint nous n'avions pas encore de jugement concernant la garde puisque jusqu'à maintenant nous nous étions toujours arrangés ensemble et que nous arrivions à bien communiquer ce qui n'est plus possible maintenant avec le retour de cette femme instable, psychotique et jalouse !

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour

Comment connaissez-vous autant de détails sur la vie privée de cette femme ? Et quelle part en est imaginaire ?

Quelles preuves avez-vous que cette femme met vos enfants en danger ? quand ils sont chez leur père c'est lui qui est responsable de les protéger.

Êtes-vous certaine que votre nouveau compagnon est irréprochable ? A-t-il des failles que le père pourrait vous renvoyer en boomerang ?

Confiez plutôt vos inquiétudes à votre avocat avant de passer devant le juge. Il pourrait mal apprécier de vous voir débiter tous ces ragots.

Par Cha1014

Je sais tout ça parce que mes enfants ont 11 ans et qu'ils savent raconter les choses ! J'en sais autant parce que mon ex quand il se fait larguer ou que ça se passe mal entre eux me prends pour sa psy et me raconte tout ! Comme la fois où elle est allée chez son dentiste tellement soulagé que ce dernier a refusé qu'elle reprenne le volant en partant du cabinet et à du appeler mon ex en pleure pour qu'il vienne la chercher ! Ça c'est mon ex qui me l'a raconté ou quand mes enfants m'ont appelé en pleure le 31 décembre dernier parce qu'elle était entraînée de se battre avec le père de ses gosses pendant que ce dernier venait les chercher car elle a perdu son droit d'hébergement ! Confirmé par mon ex compagnon. Je ne m'amuse pas à comporter des infos fausses pour nuire ou faire une mauvaise réputation à quelqu'un je ne fais qu'expliquer des faits graves qui se sont passés et mon inquiétude de mère pour le bien-être émotionnel de mes enfants qui sont réveillés un bon nombre de fois en pleine nuit parce qu'elle a des crises de larmes à 5h du matin !

J'en sais autant parce que j'ai de bon rapports avec mon ancien voisinage et que eux aussi ils ne supportent pas sa vulgarité excessive, c'est coup de colere quand elle se dispute avec mon ex et part en furie dehors pr lui dire "d'aller se faire enculer !" Les voisins ont eux aussi des enfants, des jeunes enfants et mon ex voisin qui a du intervenir à 1h30 du mat le 31 à cause de la bagarre déclenché dans la rue devant la maison de mon ex ! Eux aussi n'apprécient pas cette personne.

Voilà pourquoi je dit que c'est quelqu'un de nocif pour l'entourage dans lequel elle gravite !

Des exemples consternant finalement j'en ai plusieurs et j'ai été patiente, accompagnante pr mon ex conjoint mais là j'en ai marre ils se séparent pr moi le danger est écarté puis elle revient au debut ça se passe bien et puis après il y a la rechute et c'est reparti dans les moments sombres puisque elle ne travaille plus, détail aussi !

Je souhaite que mon ex refasse sa vie ça n'est pas un soucis du tt je lui souhaite de trouver quelqu'un mais quelqu'un de bien pr lui mais surtout pr mes enfants !

Ils sont dans l'âge ou ils se construisent émotionnellement et je ne veux pas que cette banalisation de la violence et de l'alcool deviennent leur modèle de vie plus tard !

Et oui normalement c'est à mon ex de veiller sur nos enfants quand ils sont chez lui mais visiblement il préfère repartir une énième fois dans sa relation merdique plutôt que de privilégier nos enfants ! Etre seul n'est pas chose simple et visiblement il en est incapable.

Et pr clore le tt puisque vous pensez que je suis une ex malveillante et jalouse qui ne cherche qu'à nuire à son ex je tiens à vous dire que ça fait 6ans qu'on est séparé qu'il a voulu garder la maison (acheté ensemble) et que ça fait 6ans que j'attends qu'il me rachète mes parts car financièrement il n'en est pas capable et que je ne veux pas le mettre dehors quand il a mes enfants donc pr leur bien être à eux j'attends et ça aussi ça commence à me gonfler ! Je vous épargne le couplet sur : "elle" va te racheter tes parts et ben non je préfère pas parce que apres je sais pas ce que ça va donner avec elle...

Voilà qu'elle horrible personne je suis !

Par yapasdequoi

Si vous pensez vos enfants en danger avec leur père, c'est que vous pensez qu'il n'est pas apte à les protéger pendant sa période de garde, et donc il faudra saisir le JAF et demander des visites en milieu médiatisé.

Mais il faudra plus de preuves que seulement les racontars des uns ou des autres qui peuvent tout nier une fois devant le juge.

Le JAF pourrait facilement voir en vous une femme jalouse qui cherche à nuire au droit de visite de son ex en dénigrant sa nouvelle compagne.

Voyez déjà qui est prêt à vous rédiger une attestation de témoin avec copie de leur CNI :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11307]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11307[/url]

Et peu importe l'histoire de cette femme, et les aléas de couple de votre ex, il faut surtout démontrer qu'elle nuit à vos enfants. Un certificat médical ou (mieux) d'un pedo-psychiatre sera indispensable pour justifier vos affirmations.

Consultez votre avocat avant de vous planter.

Par Isadore

Bonjour,
Merci de rester courtoise avec les bénévoles.

Si vous estimez que le père met les enfants en danger, il faut saisir d'urgence le JAF, avec des preuves, pour faire supprimer son droit d'hébergement et le remplacer par des visites médiatisées.

Le plus prudent est de consulter un avocat avant toute démarche.

Par yapasdequoi

Merci Isadore pour ce résumé parfait.
Cordialement.

Par Jet

Bonjour,
« Isadore » je ne pense pas que « Cha1014 » ait été discourtoise ; en revanche est-ce faire preuve de courtoisie en imaginant » :

Et quelle part en est imaginaire ?

...

Êtes vous certaine que votre nouveau compagnon est irréprochable ? A-t-il des failles que le père pourrait vous renvoyer en boomerang ?

En revanche est pertinent :

Le plus prudent est de consulter un avocat avant toute démarche.

BC.

Par Isadore

Bonjour Jet,

Non, ça ce sont des questions qu'il faut poser. Ca peut être formulé de manière plus ou moins délicate, mais ce sont des choses que le JAF ou l'avocat de la partie adverse peuvent poser. En particulier les avocats ont une immunité de plaidoirie qui leur permet de dire des choses affreuses.

Devant le JAF, tout ce qui n'est pas étayé par un minimum d'éléments c'est de la calomnie. Et ce n'est pas neutre : calomnier l'autre parent, c'est créer le conflit ou instrumentaliser les enfants.

Par ailleurs des accusations graves non suivies d'actes pour protéger les enfants montrent une double défaillance parentale. Un parent peut être mis en cause s'il envoie ses enfants dans un foyer où ils sont en danger.

Si Cha1014 continue à envoyer ses enfants chez le père tout en portant des accusations graves contre lui, c'est soit qu'elle se moque de leur sécurité, soit qu'elle ne croit pas à ses paroles.

Et aussi, vu ce qui est décrit, une enquête sociale n'est pas à écarter, avec son lot de questions désagréables et intrusives. Le principe de l'enquête sociale, c'est qu'on cherche s'il y a dans l'entourage des enfants des facteurs de danger.

Par kang74

Bonjour

Le principe est simple : soit il y a mise en danger des enfants chez le père , et on le signale en prenant les mesures adéquates .

Soit pas .

Donc faire un signalement amènera à une enquête sociale qui aura lieu chez les deux parents dans tous les cas : le rappeler évite parfois certaines déconvenues aux conséquences douloureuses .

Car oui, créer une relation conflictuelle est bien assimilé à de la maltraitance .

Un avocat s'occupe de présenter les demandes de son client : m'enfin c'est bien le client qui amène les justificatifs que les enfants sont en danger chez leur père .

La compagne est extérieure au débat : c'est bien le père qui est uniquement responsable de ses enfants .

Et c'est bien lui , qui, le cas échéant, ne verra plus ses enfants comme actuellement .

Un jugement stipulant que la compagne doit vivre ailleurs n'existe pas .

Donc avocat : OUI .

Mais des éléments probants et des demandes cohérentes .

Preuve que les enfants sont maltraités donc demande de droits médiatisés (pas demande à ce qu'il ne vive plus avec sa compagne !)

C'est le JAF qui décide .

Par Jet

Re,

« Isadore » concernant le JAF je sais tout ça en plus de savoir que dans de tels cas, comme la protection des enfants est sa priorité, il ne fait preuve d'aucune agressivité et ne sous-entend pas de menace.

Il ne posera jamais des questions ou y faire des allusions du type :

Et quelle part en est imaginaire ?

...

Êtes vous certaine que votre nouveau compagnon est irréprochable ? A-t-il des failles que le père pourrait vous renvoyer en boomerang ?

Par yapasdequoi

Pourquoi vous polariser sur ces remarques qui n'ont rien d'agressif ?

Ma formulation a pour objectif de faire reprendre un contact avec la réalité des procédures judiciaires:

1/ Le juge ne prend pas en compte les affirmations non étayées

2/ Le père peut aussi réagir et on ne déclare pas une guerre sans avoir assuré ses arrières.

Par Jet

Re,

Je me suis permis de rappeler, dans ces cas là, quelle est la priorité du juge qui est la protection des enfants et qu'il les entendra avant d'évoquer de possibles imaginations et retours en boomerang.

Par hideo

bonjour,

Si c'est nécessaire ,il faut que les enfants soient entendus, surtout qu'il sont en âge pour bien expliquer tout ce qui se passe .

Des drames récents le rappel.

Le JAF ne doit pas faire" l'autruche "et entendre les enfants en urgence ,c'est son rôle et ne pas abuser de son pouvoir souverain .

Votre avocat doit agir également en urgence ,soit auprès du JAF soit saisir le procureur le cas échéant en déposant plainte ,afin de déclencher une enquête complète .

Mais attention, il faut bien détailler ,Avec des preuves , ce qui ce passe réellement .

Votre avocat dans son devoir de conseil devrait pouvoir vous aider .

Bon courage

Cordialement